



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

SEANCE DU 30 août 2005

Conseillers en exercice : 45

Votants : 42

Convocation du Conseil Municipal :
le 12 août 2005

Affichage du Compte-Rendu Sommaire :
le 31 août 2005

**Validation du dossier de Projet de Rénovation Urbaine et Sociale de
la ville de Niort déposé auprès de l'Agence Nationale pour la
Rénovation Urbaine.**

[\[Annexe\]](#)

Président :

M. Alain BAUDIN

Présents :

Adjoints :

Mme Françoise BILLY, M. Gérard NEBAS, M. Gilles FRAPPIER, Mme Jeanine BIMES, M. Luc DELAGARDE, Mme Nicole GRAVAT, M. Guillaume JUIN, M. Rodolphe CHALLET, M. Paul SAMOYAU, Mlle Fabienne RAVENEAU, M. Amaury BREUILLE, M. Robert PLANTECOTE, M. Jacques LAMARQUE

Conseillers :

Mme Andrée CHAREYRE, M. Michel GENDREAU, Mme Nathalie BEGUIER, M. Rémy LANDAIS, Mme Annie COUTUREAU, Mme Madeleine CHAIGNEAU, Mme Catherine REYSSAT, M. Michel PAILLEY, Mme Danièle GANDILLON, M. Bernard JOURDAIN, Mme Isabelle RONDEAU, M. Yannick TARDY, M. Joël RENOUX, Mme Jacqueline LEFEBVRE, M. Franck GIRAUD, Mme Claudie LAROCHE, M. Marc THEBAULT, M. Jean-Louis EPPLIN, M. Stéphane TRONEL

Secrétaire de séance : Rodolphe CHALLET

Excusés ayant donné pouvoir :

Mme Geneviève RIZZI donne pouvoir à Mme Françoise BILLY.
M. Gérard ZABATTA donne pouvoir à M. Rodolphe CHALLET.
Mme Marie-Edith BERNARD donne pouvoir à Mme Danièle GANDILLON.
Mme Valérie UZANU donne pouvoir à Mme Isabelle RONDEAU.
Mme Françoise HALAT donne pouvoir à M. Joël RENOUX.
M. Alain GARCIA donne pouvoir à M. Marc THEBAULT.
M. Dominique GUIBERT donne pouvoir à M. Franck GIRAUD.
Mme Elisabeth BEAUVAIS donne pouvoir à Mme Jacqueline LEFEBVRE.
Mme Michelle LE FRIANT donne pouvoir à M. Jean-Louis EPPLIN.

Excusés :

Conseillers :

Mlle Karen NALEM, Mme Catherine DEGUERCY, Mme Christabelle CHOLLET

CONSEIL MUNICIPAL DU 30 août 2005

DELIBERATION D20050341

**de la ville de Niort déposé auprès de l'Agence Nationale pour la
Rénovation Urbaine.**

Monsieur le Maire expose :

Mesdames et Messieurs,

Après examen par la Commission Générale,

En 2001, la Ville de Niort a choisi de s'inscrire dans le dispositif ORU par le biais d'une convention pluripartenariale. Elle a, pour cela défini, un périmètre d'opération comprenant les quartiers du Clou Bouchet, de la Tour Chabot et de la Gavacherie. L'émergence, en 2004, de l'Agence Nationale de Rénovation Urbaine (ANRU), comme partenaire essentiel des collectivités porteuses d'un projet de rénovation urbaine, a amené la ville de Niort et ses partenaires à la définition d'un programme opérationnel pour la période 2006 – 2011, s'intégrant dans le projet à 15 ans défini dans le cadre de l'ORU.

C'est ainsi que durant l'année 2005, deux bureaux d'études ont travaillé, en concertation avec différents partenaires et les habitants de ces quartiers, à la concrétisation des objectifs définis, à travers l'élaboration du projet urbain. Le programme qui vous est présenté reprend l'ensemble des propositions émises par les équipes CILO, IN SITU et ROUSSEAU, auxquelles il convient d'ajouter le travail d'expertise en conduite de projet établie par le cabinet de consultants Christian LACAPE. La finalisation de l'ensemble du dossier ANRU et des matrices financières s'est effectuée avec l'aide du cabinet MUTATIONS.

Sur la base de ce programme, la ville de Niort doit déposer auprès de l'ANRU un dossier complet, identifiant les diverses opérations tant en termes techniques que financiers, permettant à cet organisme de mobiliser ses fonds en pleine connaissance de la portée et de l'ampleur du projet. Figure également dans ce dossier les modalités précises de mise en œuvre (pilotage stratégique, pilotage opérationnel).

L'ensemble des opérations prévues, tant en habitat, aménagement et équipements porte le montant du projet global à environ 85 m€ TTC, soit 77m€ HT.

L'équilibre financier de ce projet fait appel à divers partenaires au rang desquels figurent bien entendu l'ANRU, l'OPAC, le CCAS, le Conseil Général, le Conseil régional, la CAN.

Les dernières semaines ont permis à chaque partenaire de mobiliser parfois de manière significative sa participation.

C'est ainsi que des réponses favorables ont été récemment obtenues de la part du Conseil général et de l'OPAC. Pour sa part, le Conseil Régional, étant très attentif aux politiques urbaines, nous confirme qu'il entend jouer une place notable dans les zones urbaines sensibles d'agglomération sur les thèmes en correspondance avec ses objectifs. Par ailleurs, l'évolution de la participation de la CAN reste un souci. Il serait en effet souhaitable d'obtenir une participation plus conséquente qui réponde au rôle qu'elle se doit de jouer dans le logement social pour cette opération unique.

Aussi malgré un effort conséquent de la Ville de NIORT de 20,8m€ soit 25% environ de cette opération, il en ressort un déficit d'opération d'environ 1,5m€.

Le dépôt du dossier de candidature de la Ville de NIORT relatif à son Projet de Rénovation Urbaine et Sociale multisite, auprès de l'Agence Nationale de Rénovation Urbaine constitue une étape importante dans l'avancement du projet puisqu'il conditionne en premier lieu le passage en Comité Technique puis ensuite en Comité d'Engagement pour mise au point et signature de la Convention multipartenariale.

Il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir :

- Approuver le Projet de Rénovation Urbaine et Sociale de la ville de Niort,

- Autoriser Monsieur le Maire à déposer le dossier pour instruction auprès de l'ANRU en vue de la signature d'une convention partenariale pluriannuelle qui donnera lieu à une nouvelle délibération.

LE CONSEIL ADOPTE

Pour :	41
Contre :	0
Abstention :	1

Non participé : 0
Excusé : 3

Le Maire de Niort

Alain BAUDIN

[Ordre du jour](#)